



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2013
DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2013 qui s'équilibre en fonctionnement et dont la section d'investissement est votée en suréquilibre conformément à l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Exploitation :	
en dépenses et en recettes :	208 500,00 €
Investissement : en dépenses :	485 474,11 €
en recettes :	1 398 251,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte le budget du service de l'assainissement pour 2013.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et
Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE13220321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013
Publication : 28/03/2013